

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 17 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION :

10 JUIN 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 12

VOTANTS : 16

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAULT – Mme A.M VAN VEEN -
– Mme A. PIERRE - M. F. LECOQ - Mme C. PETIT - Mme C.
MAHERAULT – Mme C. BOULBIN– Mme J. JAECKERT – Mme L.
CHESNAIS – Mme J. VERITE – Mme J. SAINT YVES – M. H.
REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. S. MORISSET - Mme J.
LABOUISE Mme F. HECQUET - Mme O. MACAUD - Mme A.M.
PHILIPPEAUX

Monsieur Serge MORISSET a donné pouvoir à Madame Josiane
VERITE

Madame Justine LABOUISE a donné pouvoir à Madame Colette
PETIT

Madame Françoise HECQUET a donné pouvoir à Madame Anne-
Marie VAN VEEN

Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX a donné pouvoir à Monsieur
Hubert REBULET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné
comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°10 - Délibération n°26/30 : Modification du tableau d'effectif

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du SAD de la manière suivante :
Dans le cadre de la période estivale il est nécessaire de procéder à la :

- Création de :
 - 2 postes à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L332-23-2 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité créer des postes pour accroissement saisonnier d'activité,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le conseil d'administration :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-avant

DIT que les crédits sont prévus au Budget annexe du SAD

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE PRESIDENT DU CCAS

OLIVIER LAVAUT

